



Flight Union Cockpit
LE SYNDICAT PILOTE INDEPENDANT

Circulaire y'a rien à voir ...



Notre cher gouvernement semble vouloir nous enfumer... avec beaucoup de délicatesse !

À partir du 1er janvier 2027, les nouvelles règles du cumul emploi-retraite pourraient réduire les pensions des PN qui continuent à travailler après avoir liquidé leur retraite.

Le ministère nous propose aujourd'hui une « circulaire » censée protéger notre CRPN tant que notre retraite CNAV n'est pas liquidée. Sur le papier, ça peut sembler rassurant... mais une circulaire n'est pas une loi ! Elle peut être modifiée ou abrogée par l'administration, sans passer par le Parlement, et ne constitue donc pas une garantie durable pour nos droits. Et surtout après début 2027, une fois la CNAV liquidée, le problème du cumul emploi-retraite reste entier.

En clair : aujourd'hui on nous demande de faire confiance à une note administrative pour protéger des droits qui méritent une vraie garantie inscrite dans la loi.

Nous n'avons pas toujours une chaise autour de la table des négociations, mais cela ne nous empêche pas de savoir ce qui s'y dit et faire en sorte que notre voix y parvienne.

Le FUC ne se laissera pas enfumer sans réagir. Nos droits sont en jeu.

Comme disait Alban Ceray, restons soudés... très soudés !

Préparez-vous à vous mobiliser et à vous faire entendre lorsque le moment viendra.

